

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01904

Numéro SIREN : 518 598 636

Nom ou dénomination : A.W.S.

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/018595

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/018595**
n°de gestion : **2009B01904**
n°SIREN : **518 598 636 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 04/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.W.S. - Société par actions simplifiée
rue Docteur Daday 38520 le Bourg-d'oisans -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1411734

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.W.S. Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 6 Chemin de la Bastille 38520 BOURG D'OISANS

Numéro SIRET * 51859863600018

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				13 11 22 01 7		13 11 22 01 6	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	10 543	20 925		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	645	645		
Total I (5)		044	048	11 188	21 570		
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	11 000	14 245		
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	808			
	Valeurs mobilières de placement	080	082	2 000	2 000		
	Disponibilités	084	086	2 195	1 676		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	16 003	17 921		
Total général (I+II)		110	112	27 191	39 491		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		50	50		
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132					
	Report à nouveau	134		(1 930)	2 762		
	Résultat de l'exercice	136		(5 462)	(4 692)		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(6 843)	(1 380)		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		10 659	19 353		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 187	6 233		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	234	17 187	15 286		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		34 034	40 871		
Total général (I + II + III)				180	27 191	39 491	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le: 01012017	et clos le: 31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)		Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.W.S.		6 Chemin de la Bastille	
SIRET	5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 1 8	38520 BOURG D'OISANS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

certifié conforme par la présidence

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Multiservices - Maintenance	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	6 270
	Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: I	Nom et adresse du conseil:
EUROPEXPERT 9 Rue Simon Nora Imm. le Connestable - Appt E11 38000 GRENOBLE Tél: 04 76 41 16 61	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu BOURG D'OISANS
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS A.W.S.</u>		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
A - RÉSULTAT COMPTABLE				3 1 1 2 2 0 1 7							3 1 1 2 2 0 1 6						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210													
	Production vendue	biens	215	214													
		services *	217	218						96 073		106 322					
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222												
	Production stockée *			224													
	Production immobilisée *			226													
Subventions d'exploitation reçues				228													
Autres produits				230								5 143					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				232					96 073		111 465						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234													
	Variation de stock (marchandises) *			236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238							2 133						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240													
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242					56 124		79 109						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	695	244				939		720						
	Rémunérations du personnel *			250					26 955		15 750						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252					6 727		7 081						
	Dotations aux amortissements *			254					10 382		10 710						
	Dotations aux provisions			256													
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262					10		0						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
Total des charges d'exploitation (II)				264					101 136		115 503						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270					(5 062)		(4 037)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280							97						
	Produits exceptionnels		(IV)	290													
	Charges financières		(V)	294					400		636						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300						115						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348														
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310					(5 462)		(4 692)						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318													
	Provisions non déductibles *			322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999													
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997							
	Entrepren. nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 septies)	138		342							
Reprise d'entrepr. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art 44 quinquies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 septies)	990										
Divers ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				350	808							
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352				354	6 270							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356													
	Déficits antérieurs reportables : *4.....5.7.7. dont imputés sur le résultat :								360								
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370				372	6 270							

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.W.S.

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 577
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	4 577
Déficits de l'exercice	860	6 270
Total des déficits restant à reporter	870	10 848

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (R. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 093
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 502
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° C276 en Euros.

EUROPEXPERT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS A.W.S.

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
CICE		808
Total des déductions diverses	350	808

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS A.W.S.				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Période de référence		024	160		
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

QUADRA TUS informatique

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.W.S.

ADRESSE (voie)

6 Chemin de la Bastille

CODE POSTAL

38520

VILLE

BOURG D'OISANS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 543	20 925	10 382	49.61
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	5 039	5 039		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	43 949	43 949		
21830000 MATERIEL DE BUREAU	2 245	2 245		
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	4 648	3 738	910	24.35
28182000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	33 797	24 325	9 472	38.94
28183000 AMORT MAT BUREAU ET INFORMATI	2 245	2 245		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	645	645		
27500000 DEPOT CAUTION	645	645		
TOTAL I	11 188	21 570	10 382	48.13
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	11 000	14 245	3 245	22.78
41100000 CLIENTS	11 000	14 245	3 245	22.78
AUTRES CREANCES	808		808	
44400000 IMPOT SOCIETE	808		808	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 000	2 000		
50800000 AUTRES VMP	2 000	2 000		
DISPONIBILITES	2 195	1 676	519	30.96
51200000 CREDIT AGRICOLE	2 195	1 676	519	30.96
TOTAL II	16 003	17 921	1 918	10.70
TOTAL GENERAL	27 191	39 491	12 300	31.15

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	96 073	106 322	10 249	9.64
70630000 PRESTATIONS 20%	78 757	87 454	8 698	9.95
70640000 TRAVAUX 10%	17 317	18 868	1 551	8.22
AUTRES PRODUITS		5 143	5 143	100.00
75800000 PROD DIVERS DE GESTION COURANT		5 143	5 143	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	96 073	111 465	15 392	13.81
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		2 133	2 133	100.00
60100000 PRODUITS ENTRETIEN		2 133	2 133	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	56 124	79 109	22 985	29.06
60610000 COMBUSTIBLE	1 274	324	950	293.35
60614000 CARBURANT	3 285	4 173	888	21.28
60614100 CARBURANT TTC	1 743	216	1 527	708.37
60630000 PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	2 571	1 307	1 264	96.69
60631000 VETEMENTS DE TRAVAIL	376	1 151	775	67.32
60640000 FOURNITURE DE BUREAU	739	408	331	81.10
60680000 AUTRE MATIERES ET FOURNITURES	10 187	11 119	932	8.38
61100000 SOUS TRAITANCE	1 428	3 501	2 073	59.21
61110000 SOUS TRAITANCE SANS TVA		21 971	21 971	100.00
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	14 600	11 600	3 000	25.86
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION	300		300	
61510000 ENTRETIEN VEHICULE	6 478	4 205	2 273	54.05
61560000 MAINTENANCE	144	120	24	20.00
61600000 ASSURANCES	777	3 819	4 596	120.34
62260000 HONORAIRES	2 000	2 165	165	7.62
62270000 FRAIS D'ACTES	45	51	6	11.35
62310000 PUBLICITE		100	100	100.00
62340000 CADEAU CLIENT	159	140	19	13.40
62410000 TRANSPORT/ACHAT		30	30	100.00
62510000 DEPLACEMENT - MISSION - RECEPT	996	451	544	120.57
62520000 RESTAURANT	6 489	8 416	1 927	22.89
62600000 LA POSTE	107	220	113	51.41
62610000 TELEPHONE	2 423	2 071	352	17.01
62750000 FRAIS DE BANQUE	1 556	1 551	5	0.32
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	939	720	219	30.36
63120000 taxe d apprentissage	107	28	79	282.14
63130000 FORMATION CONTINUE	137	4	133	NS
63511000 CFE - CVAE	695	688	7	1.02
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	26 955	15 750	11 205	71.14
64100000 SALAIRE BRUT	26 955	15 750	11 205	71.14
CHARGES SOCIALES	6 727	7 081	354	5.00
64510000 URSSAF	10 548	7 737	2 811	36.33
64515000 PRECOMPTE SALARIAL	6 171	3 475	2 696	77.57
64540000 GROUPE MORNAY	3 158	2 819	339	12.03
64590000 CICE	808		808	

AWS
Société par Actions Simplifiées au capital de 500 Euros
Siège social : 6 Chemin de la Bastille – 38520 BOURG D'OISANS
RCS GRENOBLE : 518 598 636

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 30 JUIN 2018**

L'an 2018,
Le 30 juin à 14 heures,

L'actionnaire unique de la SAS AWS, société par actions simplifiées au capital de 500 Euros, dont le siège est à 6 Chemin de la Bastille – 38520 BOURG D'OISANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 518 598 636, s'est réuni audit siège en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur GIMENEZ Michaël, actionnaire unique.

Le président constate que sont présents :

- Monsieur GIMENEZ Michaël, propriétaire de 50 actions,

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la feuille de présence;
- le rapport du président;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés à l'actionnaire quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation des comptes et affectation des résultats
- Approbation des conventions réglementées
- Fixation de la rémunération du Président

- La discussion est ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'Ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée des actionnaires approuve le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et donne au Président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, l'assemblée décide d'affecter le déficit s'élevant à -5 462 Euros de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	- 5 462 Euros

A titre de report à nouveau	- 5 462 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires approuve la rémunération nette versée à Monsieur GIMENEZ Michaël de 21 600 Euros sur l'exercice 2017 pour l'exercice de ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et tous les actionnaires présents.

Le Président,
Actionnaire unique



AWS
Société par Actions Simplifiées au capital de 500 Euros
Siège social : 6 Chemin de la Bastille – 38520 BOURG D'OISANS
RCS GRENOBLE : 518 598 636

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée de l'actionnaire unique approuve le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et donne au Président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, l'assemblée décide d'affecter le déficit s'élevant à – 5 462 Euros de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	- 5 462 Euros

A titre de report à nouveau	- 5 462 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des actionnaires approuve la rémunération nette versée à Monsieur GIMENEZ Michaël de 21 600 Euros sur l'exercice 2017 pour l'exercice de ses fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.